

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
COMMUNE
DE
KERLOUAN

D N°10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Gérard MITCHOVITCH, maire.

Etaient présents : tous les conseillers en exercice

Etaient excusés : Anne BERTIN, Lisa SIMIER, Nicole PRÉMEL-CABIC, Béatrice Le GOASDUFF, Eric GUEZENOC qui ont donné procuration respectivement à Christine FALHUN, Marie-Anne JACOPIN, Caroline ACH, Patrick FOUQUET, André GOURHANNIC.

Monsieur Gérard LOAËC a été élu secrétaire de séance.

Date de Convocation	Date d’Affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
18.09.2026	29.09.2026	19	14	19

CONTRAT D'ASSOCIATION 2026 - ÉCOLE SAINTE-ANNE

Monsieur Gérard LOAËC, adjoint au Maire, relate que considérant que la loi prévoit que les Communes participent aux dépenses de fonctionnement des établissements scolaires privés sous contrat avec l'Etat (Ecole Sainte Anne) et qu'en ce sens, l'évaluation doit être faite par référence au coût moyen d'un élève externe des classes correspondantes de même nature et ayant un effectif comparable, de l'école publique qui est gérée par la collectivité (Ecole du Tréas).

Pour 2025, le coût moyen d'un élève de maternelle est de 1 977.84 € et celui d'un élève de primaire de 576.28 €. Le nombre d'élèves scolarisés à l'école maternelle et primaire Sainte Anne est de 38 élèves à la rentrée de septembre 2025 (20 maternelles et 18 primaires).

Il est donc proposé au Conseil municipal de verser à l'école Sainte Anne (1 977.84 € x 20) + (576.28 € x 18) soit une somme totale de **49 929.84 €** (46 491.29 € en 2024, 38 936.46 € en 2023 ; 44 344.64 € en 2022, 46 059.50 € en 2021 et 46 457.63 € en 2020), somme versée en une seule fois.

Voir annexe 2 – Dépenses école du TREAS 2025

Monsieur Le Maire met aux votes = pas d'observation, adopté à l'unanimité.

Le Maire
Gérard MITCHOVITCH

